

Technip Energies et Anellotech signent un accord pour développer le recyclage durable des plastiques

La combinaison de technologies avancées de recyclage et de purification permet un traitement et une réutilisation plus efficaces des plastiques difficiles à recycler.

Technip Energies (PARIS :TE) et Anellotech, Inc. (Anellotech) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord de développement conjoint pour travailler ensemble au développement et à l'homologation du procédé Plas-TCat™ d'Anellotech. C'est une technologie de recyclage thermo-catalytique en une étape qui permet de convertir les déchets plastiques mixtes en produits chimiques de base, avec une attention particulière pour le benzène, le toluène et le xylène (BTX) qui peuvent être utilisés pour fabriquer la plupart des matières plastiques vierges.

Les deux entreprises mettront en commun leur expertise et leur savoir-faire en matière de technologie des procédés pour réaliser des essais de performance avancés dans l'usine de démonstration d'Anellotech, située à Silsbee au Texas, dont la capacité d'alimentation est de 100 tonnes par an. Cette usine de démonstration intégrera les unités de traitement en aval de Technip Energies, ce qui aboutira à la conception d'un procédé destiné à être utilisé par Technip Energies en tant que bailleur de la licence Plas-TCat™ dans le monde.

Le procédé Plas-TCat™ permet d'alimenter la production des principaux plastiques avec des rendements stables. Ce procédé permet de réduire les émissions de CO₂ jusqu'à 50 % par rapport à la production de monomères vierges dans des craqueurs de naphta.

Bhaskar Patel, SVP des carburants durables, des produits chimiques et de la circularité chez Technip Energies a déclaré : « *Technip Energies est ravi de travailler avec Anellotech pour faire progresser le procédé Plas-TCat™. La technologie d'Anellotech ouvre une nouvelle voie pour résoudre les enjeux liés au traitement des déchets plastiques, en convertissant les déchets plastiques mixtes en produits utiles. Pour nous, il s'agit d'une nouvelle occasion de contribuer à l'économie circulaire, y compris maintenant au Japon.* »

David Sudolsky, Fondateur, Président et Directeur général d'Anellotech, a déclaré : « *Anellotech se réjouit de s'engager avec Technip Energies, un leader mondial dans les domaines de la pétrochimie, du craquage catalytique fluide, du raffinage et des technologies de vapocraquage. Cette collaboration fournira la solution d'ACV évolutive, rentable et attractive nécessaire pour aborder la question de la durabilité des plastiques. Avec notre partenaire financier stratégique R Plus Japan Ltd, nous nous efforcerons d'accélérer l'octroi de licences et la commercialisation du procédé Plas-TCat™ à l'échelle mondiale.* »

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une société d'ingénierie et de technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO2. La société bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Les actions de Technip Energies sont cotées sur Euronext Paris. En outre, Technip Energies dispose d'un programme ADR (*American Depositary Receipt*) sponsorisé de niveau 1, avec ses ADRs négociés sur les marchés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Annette Morgan
Head of Marketing & Communications
Sustainable Fuels, Chemicals
& Circularity
Tel: +1 281-249-2475
Email: annette.morgan@ten.com

Anatoly Garelik
Chief Financial Officer
Tel: +1 845-735-7700
Email: agarelik@anellotech.com

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir

l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés dans le Rapport Financier Annuel 2023 déposé le 8 mars 2024 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.